



Villeneuve-sous-Dammartin

N°A 2024 06 34

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

**A R R E T E D U M A I R E**

\*\*\*\*\*

**TEMPORAIRE**

\*\*\*\*\*

La Maire de la Commune de Villeneuve sous Dammartin,  
**Vu la demande formulée par l'association « LA TEAM DES ENFANTS DE VILLENEUVE » représentée par Mme DE CARVELHO Caroline, Présidente de la dite association, dont le siège est sis, 35 rue de Paris, 77230 Villeneuve Sous Dammartin**

**Vu l'arrêté de Monsieur Le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,**  
**Vu les articles L 2122-28, L 2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu les articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,**

**CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de règlementer la vente et les dégustations de boissons alcoolisées,**

**OBJET :**

**OUVERTURE A TITRE  
EXCEPTIONNEL ET  
TEMPORAIRE D'UN  
DÉBIT DE BOISSONS**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 : L'association « LA TEAM DES ENFANTS DE VILLENEUVE » est autorisée à ouvrir un débit de boissons de 2<sup>ème</sup> catégorie, à titre exceptionnel et temporaire chemin de moussy, - Villeneuve-Sous-Dammartin le 23 juin 2024 de 11h00 à 18 heures à l'occasion d'une manifestation « Fête de l'été.**

**ARTICLE 2 : Le demandeur devra afficher en permanence et de façon visible le présent arrêté et les éventuelles autorisations qui devront être produites à toutes réquisitions des services de gendarmerie et de polices.**

**ARTICLE 3 : Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée et en particulier l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs de moins de seize ans. A partir de 16 ans, les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure.**

**ARTICLE 4 : Madame la Maire, Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin en Goële, sont chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté,**

**ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à  
-- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin  
- L'association «LA TEAM DES ENFANTS DE VILLENEUVE »**

*Pour copie conforme,*

*Fait à Villeneuve-Sous-Dammartin, le 24 juin 2024*

Madame Le Maire  
Isabelle GAUTIER

